

Avis d'appel à candidatures pour une occupation temporaire du domaine public portuaire

Autorité concédante du Port de Plaisance	<u>Gestionnaire</u>
La Commune de Leucate	Régie Municipale du Port 600 quai du pla de l'entrée 11370 Port Leucate

La Commune de Leucate (11) dispose d'un lot situé sur le domaine portuaire de PORT LEUCATE qu'elle souhaite mettre à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable du public, conformément à l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

<u>Le mode de passation est le suivant :</u> procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Descriptif de l'avis d'appel à candidatures

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de la diversification des activités, souhaitée par la commune, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire est relancée pour y maintenir la prestation de promenade en bateau.

ARTICLE 2 : DURÉE

La durée prévue pour cette amodiation ne pourra être supérieure à 6 ans, <u>et prendra effet le 15 février 2023</u>. Le candidat à cette occupation fera une proposition de durée répondant à cette durée maximum, en la justifiant par ses investissements financiers et environnementaux.

ARTICLE 3: REDEVANCE

La redevance est fixée à <u>minima</u> suivant le lot décrits ci-dessous. Les candidats peuvent faire des propositions supérieures au montant minimal publié.

Le règlement s'effectuera en 1 fois à la signature du contrat pour la totalité de l'année 2023, puis par prélèvement automatique mensuel ou trimestriel à compter du 1/01/2024.

ARTICLE3: DESCRIPTION DU LOT

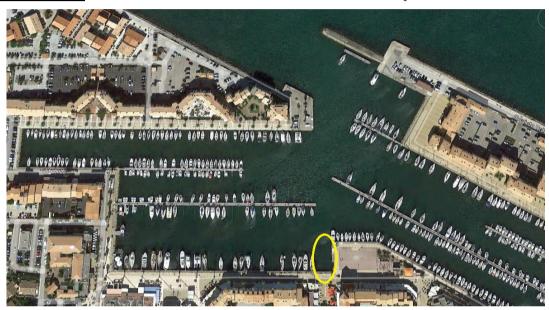
3.1 LOT:

• Secteur du bassin A, poste C009 : Le Port amodie à titre précaire et révocable un poste à flot (22m x 5,50m). L'emprise sur la partie terrestre se limite à l'accueil d'un point de vente de 5m² pour la billetterie. Les installations « point de vente » pourront être mises en place à partir du 1er avril (année N) et devront être démontées à l'issue de la saison au plus tard le 30 octobre de l'année en cours.

Les activités autorisées seront :

- Promenade en mer ;
- Organisation de partie de pêche en mer ;

Redevance minimale: 8 500€ TTC/an + 5% du Chiffre d'Affaire TTC / an plafonné à 10 000€ TTC /an.



ARTICLE 4 : PROCÉDURE

Publicité:

Le présent avis est publié :

• Sur le site internet du port et de la Mairie de Leucate.

Visite:

Une visite sur place est possible mais non obligatoire.

Conditions d'occupation:

- ➤ Le lot est mis à disposition en l'état : tous les aménagements seront à la charge de l'occupant. La structure préfabriquée devra être légère, démontable et traitée contre le feu. Les matériaux à privilégier sont le bois.
- ➤ Les candidats qui ont précédemment bénéficié d'une AOT devront être à jour de leur redevance.

Contenu du dossier de candidature :

Les candidats intéressés devront présenter un dossier composé des pièces suivantes :

- Lettre de candidature ;
- Leurs coordonnées complètes ;

- La période d'activité envisagée ;
- Extrait K-bis de la société ou statuts si société en cours de création ;
- L'activité qu'ils souhaitent exercer,
- Leurs expériences professionnelles, diplômes et agréments en lien avec l'activité souhaitée, etc...
- Les aménagements et investissements qu'ils entendent réaliser (photos, description des installations, etc...),
- Le plan de financement,
- Les caractéristiques techniques des navires utilisés (acte de francisation, carte de navigation, etc...),
- Et tous les renseignements et précisions que les candidats jugeront nécessaires à l'examen de leur dossier.

Sélection:

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

- Expérience professionnelle dans le domaine (expérience et/ou diplômes...);
- Offre proposées : prestations, tarifs, horaires, cohérence du projet...;
- Volet financier : viabilité économique du projet, garantie financière du candidat ;
- Durée de la période d'activité envisagée ;
- Qualité du projet en matière de développement touristique, impact paysager ;
- Prévisionnel du plan d'investissement et capacité financière ;
- Emplois créés;
- Qualités professionnelles du candidat au regard de l'activité qu'il souhaite exercer.

Remise des offres:

Les candidats adresseront leur proposition par voie postale ou la déposeront en main propre contre signature à l'adresse suivante :

Capitainerie du port de Leucate

600 quai du pla de l'entrée

11370 Port Leucate

Les documents papier devront être remis en double exemplaire sous enveloppe fermée portant la mention « Candidature pour occupation du domaine public portuaire. Ne pas ouvrir par le service courrier »

Date limite de remise :

La date limite de réception des offres est fixée au 6 février 2023 – 14h (cachet de la poste faisant foi).

Contact:

Pour toute question éventuelle, les candidats peuvent s'adresser à Mme Carine JOUANAUD, Directrice du Port au 04.68.40.91.24